



**DECISION N°2024-05**  
**PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AU TITRE DE L'APPEL A PROJET 2023-2024**  
**DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE**  
**EAU ET PARTICIPATION CITOYENNE**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2021/09/21/09 du Comité Syndical en date 21 septembre 2021 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant l'orientation 6 « S'engager dans une gestion durable et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux qui propose d'assurer une gestion quantitative et qualitative rigoureuse de la ressource en eau en engageant notamment les acteurs et usagers dans des démarches de réduction des consommations.

Dans le cadre de l'appel à projet « Eau et participation citoyenne » 2023-2024 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a proposé d'initier une dynamique autour des économies d'eau citoyennes.

Les principaux objectifs du projet sont de :

- Recueillir les perceptions et les besoins des citoyens sur le sujet de l'eau sur le territoire ;
- Engager les citoyens dans une démarche de prise de conscience des enjeux de l'eau ;
- Rendre l'utilisateur acteur des enjeux de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif sur son territoire ;
- Tester des actions citoyennes qui pourront être reconduites et amplifiées à la suite du projet ;
- Lancer une démarche à plus long terme pour permettre d'impliquer également les élus dans cette thématique, voire d'impulser le mouvement pour développer des actions sur les autres enjeux de l'eau (aménagement, pollution, etc.).

Pour cela, une phase d'écoute des perceptions citoyennes sera déployée en 2025 sur l'ensemble du territoire du Parc, offrant divers moments d'échanges (conférences/débats, interviews audiovisuelles, ateliers auprès des jeunes, etc.). Un certain nombre d'actions résultant de cette première phase seront mises en œuvre en 2026, certaines étant prédéfinies (observatoire de l'eau, sensibilisation, distribution de kits d'économie, etc.). Ce projet se terminera par une phase de restitution et de bilan des actions engagées.

Pour mener à bien ce projet, le Parc s'est entouré de partenaires techniques experts de la question de la gestion de l'eau potable sur le territoire : le Syndicat mixte des Eaux de la région Rhône-Ventoux, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, le Syndicat des eaux Rhône Aygues Ouvèze, ainsi que le Département de Vaucluse, qui s'est récemment doté d'un plan d'action 2024-2028 sur la ressource en eau.

Le plan de financement prévisionnel 2024-2026 du présent projet est le suivant :

- Agence de l'Eau	70 %	86 667,70 € TTC
- Autofinancement PNRMV	30 %	37 143,30 € TTC
<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>100%</b>	<b>123 811 € TTC</b>

Un co-financement sera probablement recherché auprès du Département de Vaucluse dans le cadre d'un futur Appel à projet départemental sur le thème des économies d'eau.

## DECIDE,

De solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse selon le plan de financement susmentionné,

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes,

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 30/01/2024

**La Présidente du  
Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Conseillère Régionale**

**Jacqueline BOUYAC**